

favorise aujourd'hui aux dépens du reste de la population devaient se conformer aux conclusions de cette commission australienne, il en pourrait être autrement, c'est-à-dire que, périodiquement, chaque industrie devrait être appelée à justifier la protection douanière dont elle bénéficie et à établir péremptoirement qu'elle n'est pas protégée plus qu'elle n'en a besoin.

Je reviens à quelques points saillants de l'exposé budgétaire et particulièrement à l'augmentation de la préférence britannique. Ce fait-ci, ai-je dit, semble avoir été accueilli avec faveur d'un littoral à l'autre. De tout temps, le parti libéral canadien n'a cessé de favoriser le commerce avec les pays au sein de l'empire; il a suffi de ce qui est arrivé à notre dernière récolte pour bien se rendre compte du besoin que nous avons d'autres débouchés que le marché canadien et du besoin de collaborer avec nos meilleurs clients et de faire affaires avec les autres parties de l'empire. Dans les termes suivants le président de la Coopérative du blé louait le budget:

Depuis quelque temps, la Coopérative du blé de la Saskatchewan s'est affirmée favorable à toutes mesures propres à étendre les relations économiques entre le Royaume-Uni et le Canada, et, il va de soi, attache plus d'importance au tarif de préférence britannique qui serait un des moyens les plus efficaces de faire entrevoir la réalisation de cette expansion économique. Le Royaume-Uni est pour notre blé de l'Ouest, le plus vaste débouché particulier; or si le tarif de faveur britannique était plus accentué et nous faisait acheter plus de marchandises anglaises, les deux pays en bénéficieraient.

Nous avons aussi la déclaration suivante de M. J. Caldwell, membre de l'Association politique agricole de la Saskatchewan:

A en juger par un examen superficiel du budget, les dégrèvements qu'il comporte constituent un achèvement dans la bonne voie.

Puis nous avons l'*Ottawa Journal*, vraisemblablement le porte-parole du parti dans la capitale:

Quoique, règle générale, le budget puisse prêter à des divergences du vœu, un de ses faits saillants, croit le *Journal*, sera fort bien accueilli. C'est la suppression des droits sur les fruits et les légumes importés des Antilles. Il ne s'agit plus ici d'une promesse pour le consommateur. C'est une mesure, et une mesure d'importance, qui tend vers la réalisation d'un projet grandement favorisé en ces dernières années par tous les partis, à savoir l'essor d'un échange économique réciproque entre les Canadiens et la population des Antilles.

Le *Journal* ajoute:

Ce qui s'accomplit présentement, d'après notre conviction, contribuera sensiblement à accroître le commerce entre les deux pays, et, incidemment, à promouvoir le service maritime établi récemment par le National-Canadien et à en assurer le succès.

Nous trouvons aussi ce qui suit dans le *Journal* de cet après-midi et qui a son importance:

Le nouveau tarif porte un rude coup au commerce des Etats-Unis

L'agent officiel américain à Ottawa expédie un rapport au sujet du tarif

Le commerce sera diminué d'environ 225 millions de dollars

Le nouveau tarif canadien nuira au commerce américain avec le Canada, dans la plupart des cas jusqu'à concurrence de 225 millions de dollars estime-t-on, d'après une analyse du budget Dunning du point de vue des Etats-Unis, et que M. Lyon W. Weekins, attaché commercial américain à Ottawa et de A. H. Thiemann, assistant commissaire du commerce des Etats-Unis à Ottawa ont transmise à Washington.

Pour ce qui est des articles relatifs aux fruits et aux légumes, dont l'honorable député de Yale a si longuement parlé, je tiens à rectifier des inexactitudes parues dans les journaux ces jours-ci. Une dépêche publiée dans le *Toronto Star* le 9 mai 1930, dit ce qui suit:

La hausse des prix des légumes amenée par le nouveau tarif.

Et l'article cite, ensuite, les prix auxquels se vendaient les diverses denrées, le premier mai et le 9 mai:

Denrée	Prix de détail le 1er mai	Prix de détail, le 9 mai
Carottes..	3 bottes pour 25 cents.	10 cents la botte
Pommes de laitue..	10 cents la pomme	15 cents la pomme
Bananes..	25 cents la douzaine	30 cents la douzaine
Pamplemousses..	10 cents chacun	15 cents chacun
Tomates..	20 cents la livre	30 cents la livre
Choux-fleurs..	25 cents la pomme	30 cents la pomme
Fèves en gousses..	15 et 20 cents la pinte	25 et 30 cents la pinte
Céleri..	15 cents la botte	20 et 25 cents la botte
Betteraves..	3 bottes pour 25 cents	10 cents la botte
Asperges..	3 bottes pour 25 cents	10 cents la botte
Oranges espagnoles..	25 cents la douzaine	30 cents la douzaine

En examinant ces prix et en les comparant avec les articles du tarif nous constatons qu'on n'a pas modifié les droits sur les bananes, les pamplemousses, les fèves en gousses

et les oranges espagnoles; il semble donc que quelqu'un a pris avantage du nouveau tarif pour exiger un prix plus élevé du consommateur. Au sujet des choux, qui sont frappés